

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 76/2022

Objet : Convention avec l'association Réagir pour la réalisation des repas de l'équipe technique et artistique lors de la Fashion Week le samedi 22 Octobre 2022.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI, Maire

Et

L'Association Réagir, Adresse 2 rue Jacques Decour 91700 Fleury-Mérogis, représenté par Gisèle Kibodi, en sa qualité de Présidente

D E C I D E

Article 1 : L'association « Réagir » s'engage à fournir 45 repas, pour l'équipe technique du pôle culture, vie locale et les artistes à raison d'un 1 plat par personne.

Article 2 : L'association « Réagir » s'engage à transmettre une fiche technique au pôle Culture, Vie locale et associative pour le service des repas pour la tenue d'un bar-restauration qui doit être opérationnel à 19h.

Article 3 : La ville de Fleury-Mérogis assumera pour sa part l'achat des repas à 7 euros.

Article 4 L'association Réagir s'engage Le montant de l'ensemble de la prestation de l'association « Réagir » s'élève à 315,00 euros TTC (5Trois cent quinze euros).

Article 5 : En cas d'annulation, la ville de Fleury-Mérogis ne versera que la moitié du montant total, soit 157,50€ (Cent cinquante-sept euros et cinquante centimes).

Article 5 - Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
 - Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
 - Monsieur Gisèle Kibodi, en sa qualité de Présidente
- Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 13/09/2022



Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis

Président de Cœur d'Essonne Agglomération